

Septembre 2026

Location de téléphones portables pour une durée d'utilisation prolongée

L'exemple suivant montre comment l'Office de l'informatique et la Police cantonale des Grisons ont cherché à prolonger la durée d'utilisation des téléphones portables dans le cadre d'un appel d'offres. Les prescriptions cantonales, les connaissances du service d'achat en matière d'économie circulaire et la poursuite d'un objectif commun avec l'adjudicataire ont été déterminantes pour la réussite du projet.



Contexte

Le gouvernement du canton des Grisons a fixé fin 2025 de nouvelles prescriptions en matière d'acquisitions afin de mettre en place une pratique responsable axée sur la préservation des ressources. Les principes ont été définis en collaboration avec plusieurs départements. Ont notamment participé au projet la Police cantonale des Grisons, qui avait besoin de nouveaux téléphones portables, et l'Office de l'informatique (Amt für Informatik (AFI)), qui était chargé d'organiser l'appel d'offres en sa qualité de service d'achat central pour les moyens informatiques.

Objectif

L'AFI et la Police cantonale, en tant que service demandeur, souhaitent concevoir un appel d'offres pour des téléphones portables qui respecte le principe de préservation des ressources.

Mise en œuvre

Définition de nouveaux principes d'acquisition comme point de départ

La collaboration qui s'est mise en place afin de définir conjointement les principes d'acquisition a jeté les bases d'un appel d'offres axé sur la circularité des achats. L'AFI et la Police cantonale ont vu dans leur projet d'acquisition de téléphones portables l'occasion idéale d'appliquer ces nouveaux principes. Sachant qu'environ 80% des émissions globales d'un téléphone portable sont imputables à la phase de production, ils ont cherché une forme d'appel d'offres qui permette de prolonger la durée d'utilisation des appareils tout au long du cycle de vie.

Le fournisseur reste propriétaire

Compte tenu des évolutions technologiques, la Police cantonale doit remplacer ses téléphones portables une fois pendant la durée minimale du contrat de six ans. Étant donné que le remplacement intervient avant la fin de la durée de vie technique, l'AFI et la Police cantonale se sont fixé pour objectif de donner aux appareils une seconde vie en dehors de leurs services.

Une analyse de marché a révélé l'existence de différentes entreprises disposées à proposer des appareils pour la location plutôt que pour la vente. L'AFI et la Police cantonale ont vu là une manière de garantir une seconde vie aux appareils : s'il reste propriétaire des téléphones, le fournisseur verra un intérêt économique à les louer ou à les revendre comme appareils de seconde main. Renonçant donc à l'achat de téléphones, l'AFI et la Police cantonale ont décidé de lancer un appel d'offres portant sur la location d'appareils. Dans les critères d'adjudication, ils ont exigé également la reprise, le contrôle et la revente des anciens téléphones portables de la Police cantonale.

Taux de revente comme indicateur

L'adjudicataire de l'appel d'offres a proposé une solution prévoyant qu'après une durée d'utilisation déterminée, les appareils de la Police cantonale seraient vendus comme appareils de seconde main sur un canal géré par le fournisseur. Il s'est engagé à garantir un taux de revente élevé.

Une fois la décision d'adjudication rendue, l'AFI, la Police cantonale et l'adjudicataire ont discuté, lors d'un premier entretien, de l'objectif qu'ils souhaitent atteindre, à savoir donner une seconde vie à un maximum d'appareils utilisés par la Police cantonale via le canal de vente d'occasion. Ils ont convenu de prendre comme valeur de référence le taux de revente qui sera réalisé avec les anciens téléphones portables. Cette valeur devra être ensuite dépassée lors de la revente des nouveaux téléphones pris en location. Elle figure dans le contrat et fera l'objet d'une discussion lors de l'entretien annuel avec le fournisseur. S'il apparaît qu'elle n'est pas atteinte, les parties au contrat définiront ensemble les mesures à prendre et les changements à apporter.

Le comportement des utilisateurs comme facteur déterminant

Les échanges ont montré que les deux parties au contrat avaient une influence sur le taux de revente : le fournisseur peut définir le moment le plus opportun où les appareils doivent être remplacés de manière à maximiser les chances de revente, tout en respectant une fenêtre temporelle prédéfinie ; de leur côté, les utilisateurs ont une influence, par leur comportement, sur l'état des appareils et donc sur les chances de revente. C'est pourquoi la Police cantonale sensibilise ses collaborateurs à une utilisation soigneuse des téléphones. Tous les nouveaux appareils sont livrés avec une housse de protection et un guide expliquant comment limiter la capacité de charge maximale de la batterie à 85% afin d'en prolonger la durée de vie et de faciliter la réutilisation.

Conclusions

- Les documents qui fournissent des lignes directrices constituent une base de référence importante pour orienter les processus d'acquisition vers des achats circulaires. Pour tirer profit des possibilités offertes par l'économie circulaire, il convient de les appliquer dans le cadre des marchés publics.
- Il est essentiel que le service demandeur et le service d'achat poursuivent tous les deux l'objectif de préservation des ressources pour parvenir plus rapidement et plus facilement à mettre en place des achats circulaires.
- Les objectifs fixés doivent être consignés par écrit à la conclusion du contrat, puis faire l'objet d'un suivi régulier lors d'entretiens avec le fournisseur.
- En échangeant d'égal à égal, l'acheteur et le fournisseur se donnent la possibilité d'assumer ensemble la responsabilité des objectifs fixés. Le comportement des utilisateurs joue souvent un rôle important dans la préservation des ressources.

«Lors de l'acquisition de téléphones portables, nous avons volontairement pris en considération des critères écologiques, tels que la durée de vie, les possibilités de réparation et l'efficacité des ressources. En nous appuyant sur les principes de l'économie circulaire, nous réduisons notre impact environnemental et utilisons les fonds publics de manière durable et responsable.»

Michele Donnicola, responsable informatique, Police cantonale des Grisons